

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE LUNDI 16 AVRIL 2012**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 19 heures 30 à la salle municipale, le lundi 16 avril 2012, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, monsieur Alphée Pelletier, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour le point suivant :

1. Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2011.
2. Octroi du contrat pour le ponceau du ruisseau Dionne.

76-04-2011

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2011 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Dépôt par la secrétaire-trésorière, madame Sylvie Dionne, du rapport financier pour l'année 2011 et du rapport du vérificateur externe Raymond Chabot, Grant Thornton ;

Lecture du rapport par monsieur Jocelyn Lavoie de chez Raymond Chabot, Grant Thornton ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le rapport financier annuel 2011 ainsi que le rapport du vérificateur soient acceptés.

77-04-2011

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PONCEAU DU RUISSEAU DIONNE

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 5 avril 2012 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 9 soumissions :

Gestion AJ (2003) inc.	206 782.54 \$
Construction BCK inc.	205 736.27 \$
Construction R.J. Bérubé inc.	266 167.13 \$
Transport Pierre Dionne	191 648.37 \$
Martin Mercier inc.	213 163.65 \$
Coffrage Provincial inc.	214 169.85 \$
Excavation Bourgoin Dickner	269 913.01 \$
Construction Jean-Paul Landry	226 891.67 \$
Transport en Vrac St-Denis	227 827.56 \$

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- ➔ Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat du Ponceau Ruisseau Dionne à Transport Pierre Dionne, pour la somme de **191 648.37 \$** ;
- ➔ Le maire et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat.


Maire


Secrétaire-trésorière